

Bureau des procédures environnementales

Commune de ARNEKE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La SCEA DES TROIS CHENES, dont le siège social est situé 2845, rue de Winnezele à 59470 HERZEELE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter, d'agrandir et d'exécuter le permis de construire d'un élevage porcin naisseur sur le territoire de la commune de ARNEKE (59285), 2 Paeyaerstraete.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique en mairie de ARNEKE pendant trente trois jours consécutifs, **du lundi 15 avril à 8h30 au vendredi 17 mai 2024 à 19h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, la demande du permis de construire ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis du 5 juin 2023, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/exploitation-agrandissement-elevage-porcin-arneke> ;
- par voie électronique par courriel à l'adresse du registre numérique ; exploitation-agrandissement-elevage-porcin-arneke@mail.proxiterritoires.fr ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses quatre permanences ;
- par voie postale en mairie de ARNEKE, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique SCEA DES TROIS CHENES à ARNEKE).

M. François YOYOTTE-HUSSON, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **ARNEKE**, au lieu de consultation du dossier : **lundi 15 avril de 8h30 à 12h00, jeudi 25 avril de 8h30 à 12h00, mardi 7 mai de 8h30 à 12h00 et vendredi 17 mai de 17h00 à 19h00 (clôture de l'enquête publique)**.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2024>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la SCEA DES TROIS CHENES, M. Mike VAN WOUDEMBERG, gérant - Tél. : 06.46.49.23.34 - mike.vanwoudenberg59@gmail.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2024>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de ARNEKE pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire rendra sa décision d'accord ou de refus du permis de construire